



Contestation stationnement tres genant

Par **Natsu29610**, le **24/02/2017** à **17:03**

Bonjour à tous,

Je viens vous demander de l'aide. Je viens de recevoir une amende de 135 euros pour stationnement tres genant. Sauf que :

Pas de petit papier sur le pare brise ce jour là, mais le vent à pu l'enlever (la Bretagne et ses plaisirs...)

Et, ce n'était pas un stationnement, j'allais déposer un rib avec ma petite amie à son clubs de sport sous risque de sanctions pour elle, j'étais en warning et ait du rester là maximum 10minutes (aucune gêne étant donné que c'est un très gros trottoir, un fauteuil roulant passait à gauche de mon véhicule.)

Il est noté sur la contravention : stationnement tres genant d'un véhicule motorisé sur un trottoir avec date, heure et place.

Est-il possible de la contester ? Ma copine peut confirmer mes dires si besoin de témoins. .

Merci à vous.